



## Droit de visite de mes petits enfants

Par **chiffonette**, le **04/06/2009 à 22:22**

bonsoir. je suis mamie de 2 petites filles 4ans 2ans depuis 6 mois je ne les vois que l'orsque mon fils les a un wenkend sur deux ( du samedi vers 13h jusqu'au dimanche 19h ) car sa copine etait partit avec les deux enfants sent vouloir dire ou elle les avait misent , mon fils a su par la personne qui les hebergee de venir rechercher en cachette ces enfants)ntout ca au bout de 25 jours par contre pour que mon fils et moi nous ne les ayons pas elle a etais deposee une plainte contre moi la mamie.rn tout et terminee mais jai deposee plainte pour accusation calomnieuse . on attend le jugement car rien nes encore fait rnmais nous avons mon fils et moi pas eu les enfants au vacances de paque ni les grand wenkend de mai .... voila ma question ? au comissariat on ma dit de demander le droit de visite et d'hebergement car n'ayant rien a me reprocher j'avais le droit d'avoir mes petits enfants a qui doije m'adresser en attendant le jugement.rn dans l'attente de recevoir une reponse et j'esper que je me suis bien expliquer je vous remercie sincere salutation

Par **Marion2**, le **04/06/2009 à 22:40**

Bonsoir,rnrnIl faudrait des explications un peu plus claires.rnrnA priori, il n'y avait pas de mariage entre votre fils et la maman des enfants.rnVotre fils a t'il reconnu ses filles ?rnrnSi votre fils a reconnu ses filles, il faut saisir le Juge aux Affaires Familiales auprs du Tribunal de Grande Instance afin qu'il statue sur la garde des enfants, et le droit de visite et d'hbergement.rnrnPour l'instant, vous n'avez aucun droit sur ces enfants en tant que grand'mère si votre fils n'a pas saisi le JAF.rnrnUne fois que le JAF aura statué sur le droit de visite et d'hbergement du père, vous pourrez voir vos petites filles lorsque leur père en aura la garde.rnrnCordialement.

Par **chiffonette**, le **04/06/2009** à **23:20**

bien reçu votre message oui il ne sont pas marier rnle jugement nes pas encore faisrnces un accord quil on fait entre eux afin quil les ai un wenkend sur deuxrnnil a bien reconnu ces deux enfantsrn mais etant donner quelle a fait des declaration mensongere qui on etais reveler fausse moi je porte plainte contre elle ces pour cela quelle ne veut pas je les prenne cher elle parce quelle a peur de me voire mais je vois mes petit enfant cher eux ou viennent cher moi j'attendrais le jugement si pas possible de faire autrement je vous remercie

Par **Marion2**, le **05/06/2009** à **00:08**

RE bonsoir,rnrnPour l'instant, ce qu'il faut faire de toute urgence, c'est saisir le Juge aux Affaires Familiales.rnrnLaissez tomber ce genre de plainte qui n'aboutira certainement pas.rnrnAttendez la décison du JAF et il faut essayer de ne pas créer de tension à cause de vos petits-enfants. Ils n'ont pas à subir les conséquences de la séparation de leurs parents.rnrnPour eux, restez sereine et attendez le résultat de l'audience.rnrnBon courage.